

221C0284  
FR0011271600-FS0086

4 février 2021

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p><b>FERMENTALG</b></p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 3 février 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 29 janvier 2021, le seuil de 15% du capital de la société FERMENTALG et détenir indirectement par l'intermédiaire de Bpifrance Participations<sup>1</sup> et Bpifrance Investissement<sup>1</sup>, cette dernière agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 3 992 598 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 14,97% du capital et 13,82% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations SA <sup>1</sup>	1 948 181	7,30	1 948 181	6,75
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies) <sup>1</sup>	2 004 417	7,66	2 004 417	7,08
<b>Total CDC</b>	<b>3 992 598</b>	<b>14,97</b>	<b>3 992 598</b>	<b>13,82</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions FERMENTALG sur le marché.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général :

- la société Bpifrance Participations a précisé détenir (i) 1 000 000 obligations convertibles en actions (OCA), (ii) 1 000 000 bons de souscription d'actions (BSA-OC) et (iii) 1 996 583 bons de souscription d'actions (BSA-DE), dont les caractéristiques sont précisées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 18 juin 2020 sous le numéro 20-262 ; et
- la société Bpifrance Investissement, agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies a précisé détenir (i) 1 000 000 obligations convertibles en actions (OCA), (ii) 1 000 000 bons de souscription d'actions (BSA-OC) et (iii) 2 056 318 bons de souscription d'actions gratuits (BSA-DE), dont les caractéristiques sont précisées dans le prospectus approuvé par l'AMF le 18 juin 2020 sous le numéro 20-262.

<sup>1</sup> Il est précisé que (i) Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA, laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 49,2% par la Caisse des dépôts et consignations et de 49,2% par l'EPIC Bpifrance, et (ii) Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 26 678 199 actions représentant 28 880 005 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.